

Communiqué de presse

16.01.2020

Là où il y a écrit viande suisse, il y a bien de la viande suisse

Le contrôle de l'origine par test ADN de Proviande est un système indépendant de contrôle de la déclaration de provenance des viandes de bœuf et de veau suisses qui existe depuis un an.

Le contrôle de l'origine par test ADN est un signe clair et une mesure efficace contre les déclarations abusives. La comparaison entre les profils ADN d'échantillons de viande du commerce de détail et les profils ADN d'animaux de boucherie sauvegardés dans une banque de données permet d'affecter clairement la viande à un animal.

Il est ainsi possible d'apporter à tout moment la preuve que la viande et les produits carnés arborant la déclaration de provenance «Suisse» sont réellement issus d'animaux qui ont été détenus et abattus en Suisse. Cela permet d'augmenter la sécurité tout au long de la chaîne de création de plus-value Viande et d'accroître ainsi non seulement la confiance vis-à-vis de la déclaration, mais aussi l'estime à l'égard des produits carnés issus de la production indigène.

Résumé au bout d'un an

Depuis juillet 2018, des échantillons de viande sont prélevés sur des bœufs et des veaux dans les abattoirs, et des profils ADN sont créés et sauvegardés dans une banque de données. Actuellement, un profil ADN existe pour près de 88% des veaux et bœufs abattus. En outre, des échantillons de viande fraîche sont prélevés dans le commerce de détail depuis novembre 2018. Les comparaisons des profils de plus de 1400 échantillons jusqu'à fin octobre 2019 ont donné lieu à une correspondance («match») dans 91% des cas. L'origine suisse de ces produits a ainsi été clairement démontrée. La majeure partie des quelque 9% des échantillons sans correspondance («no-match») provient de viande congelée d'animaux ayant été abattus avant le début du prélèvement d'échantillons dans les abattoirs. Leurs profils ADN ne sont donc pas enregistrés dans la banque de données. Même s'il existe actuellement encore quelques cas inexplicables d'absence de correspondance, les présents résultats ne laissent observer aucun abus dans la déclaration.

Le système de prélèvement du profil ADN et de son association avec l'identité de l'animal fonctionne parfaitement. La méthode d'analyse est fiable et le prélèvement d'échantillons aisé. Le contrôle de l'origine par test ADN permet par ailleurs aux abattoirs de contrôler leurs processus internes. Pour les abattoirs participants, les résultats confirment la grande qualité de ces processus.

Le contrôle de l'origine par test ADN est une prestation de service pour les transformateurs de viande, le commerce, les restaurateurs et les consommatrices et consommateurs. Il a été initié par Proviande, l'interprofession suisse de la filière viande, qui en est également propriétaire. Fin 2019, 52 abattoirs participaient au contrôle de l'origine par test ADN. Plus le nombre d'abattoirs participants est important, plus il est possible de sauvegarder des profils dans la banque de données et d'augmenter le taux de correspondance.

Contact:

Blaise Perrey, responsable du Département Prestations de services

Tél. 031 309 41 18

E-mail: blaise.perrey@proviande.ch